Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

CTM du 20 novembre 2018
Point n° 7

PLF 2019 : Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire

Feuille de route de la ministre de la culture

- **1. Offrir à tous un accès à la culture**
- **2. Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires**
- **3. Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale**

Feuille de route de la ministre de la culture

- **4. Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle**
- **5. Conforter le modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public**
- **6. Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

Chiffres clés 2019

Un budget consolidé pour la culture : 10 Md€

- **3,6 Md€ de crédits budgétaires (+15 M€, + 0,4 %)**
- **3,9 Md€ pour l'audiovisuel public (-35 M€, -0,9 %)**
- **1,5 Md€ de dépenses fiscales (stabilité)**
- **679 M€ de ressources pour le CNC (+2 M€, +0,3%)**
- **58 M€ pour les autres taxes affectées (CNL, CNV et ASTP)**

1. Offrir à tous un accès à la culture

⁄ 200 M€ en faveur de l'accès à la culture

- +31 M€ pour l'éducation artistique et culturelle dont 29 M€ pour le lancement du Pass Culture;
- un doublement des moyens depuis 2017

⁄ Un plan d'action ambitieux présenté le 17 septembre

- Une priorité claire : la pratique artistique;
- Une nouvelle ambition pour l'école primaire: 2 heures d'enseignements artistiques;
- Des moyens inscrits dans la durée, un engagement des artistes et des créateurs;
- Une méthode : l'expérimentation de nouvelles approches : les villes et territoires 100% EAC (10 villes volontaires).

2. Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires

- **Une hausse des crédits déconcentrés à destination des territoires : +30 M€ en crédits de paiement (+4 %)**

- **Une priorité en faveur des monuments historiques :**
  - 326 M€ d'engagements hors grands projets,
  - Sincérisation des dotations déconcentrées (archéologie) pour lesquelles les crédits MH servaient de variable d'ajustement
  - +20 M€ au titre du loto du patrimoine

- **Montée en puissance du fonds en faveur des monuments historiques pour les collectivités à faibles ressources (+5 M€)**

3. Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale

⁄ Une action résolue pour favoriser l'emploi de la langue française

⁄ Début des travaux pour la création de la future cité de la francophonie à Villers Côtterets

- 55 M€ en autorisations d'engagement et 10 M€ en crédits de paiement
- une ouverture prévue en 2022

⁄ De nouvelles initiatives

- Appel à projet de 1 M€ pour les actions en faveur du français
- 0,6 M€ pour les Etats généraux de la langue française

4. Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle

⁄ 782 M€ pour la création artistique (+ 3 M€)

⁄ 678 M€ de ressources pour le cinéma, l'audiovisuel et les jeux vidéo

- Stabilité des ressources du CNC
- Un plan de transformation pour accroitre la sélectivité des aides et encourager la prise de risques créatrice

⁄ Des avancées majeures au niveau européen

- Adoption de la directive SMA qui promeut la diversité culturelle, protège le financement de la création et les publics
- Adoption par le Parlement européen de la directive « droit d'auteur » pour protéger les créateurs à l'heure du numérique

5. Conforter le modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public

/ Un accompagnement du secteur de la presse

- stabilité des aides à la presse hors portage et hors AFP : 88M€
- poursuite du soutien exceptionnel à l'AFP (+2 M€ par rapport à la LFI 2018)

/ Une première étape de la transformation de l'audiovisuel public

- Une transformation pour renforcer son efficacité et sa valeur ajoutée dans un environnement en mutation
- Un effort soutenable en 2019 et sur le quinquennat selon une stratégie adaptée à chaque société

/ Une stabilité du soutien à l'expression radiophonique locale : 31 M€

6. Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action

/ L'engagement de réformes structurelles dès 2018 dans le cadre d'Action publique 2022

- Recentrage de l'administration centrale sur ses responsabilités de conception et d'évaluation des politiques publiques
- Meilleure maîtrise par les DRAC et les opérateurs de l'ensemble de leurs moyens
- Plan pluriannuel ambitieux de simplification et d'amélioration de la qualité de service (« 100% DEMAT »)

/ Les effectifs du ministère

- 30 000 agents au service de la culture
- une contribution à la réduction de l'emploi public
- un plan de rattrapage en terme de rémunération
- une politique volontariste en faveur de la parité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

Emplois (titre 2 et titre 3)

Un service public en transformation

-160 emplois en 2019 (-0,5 %)

- Un effort similaire à 2018 dans un contexte de montée en puissance de la réduction des emplois publics (-1% en titre 2, -0,27% en titre 3), toutefois inférieur à l'effort consenti par les autres ministères contributeurs (en moyenne : -1,5 % en titre 2 et -0,34 % en titre 3).
- Un effort différencié par niveau d'employeur:
  - par employeurs et titre : -50 emplois en administration centrale et titre 2, et -110 en opérateurs titre 3
  - Les SCN et les DRAC sont préservés
- Plafond d'emplois titre 2 : 11 089 ETPT
- Plafond d'emplois titre 3 : 18 146 ETPT

Cette baisse doit être adossée à des réformes structurelles

- Redéfinir les missions du ministère entre l'administration centrale, les DRAC et les EP;
- Mieux utiliser les marges de manœuvre en ressources humaines en établissements publics.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

Masse salariale (titre 2)

Dépenses de personnel : 721 M€

- **Dépenses HCAS Pensions : 507 M€ (+1,6 %)**
- **Contributions au CAS Pensions : 214 M€**
- **Mesures catégorielles : + 7,3 M€, dont:**
  - 2,7 M€ consacrés aux mesures statutaires de revalorisation indiciaire (PPCR et le financement de mesures en faveur de l'amélioration de la structuration des corps et de la carrière des personnels du ministère);
  - 4,6 M€ permettant notamment de poursuivre le plan de rattrapage indemnitaire engagé en 2018 en faveur des agents du ministère par rapport à ceux d'autres départements ministériels.

Evolution des mesures catégorielles depuis 2010

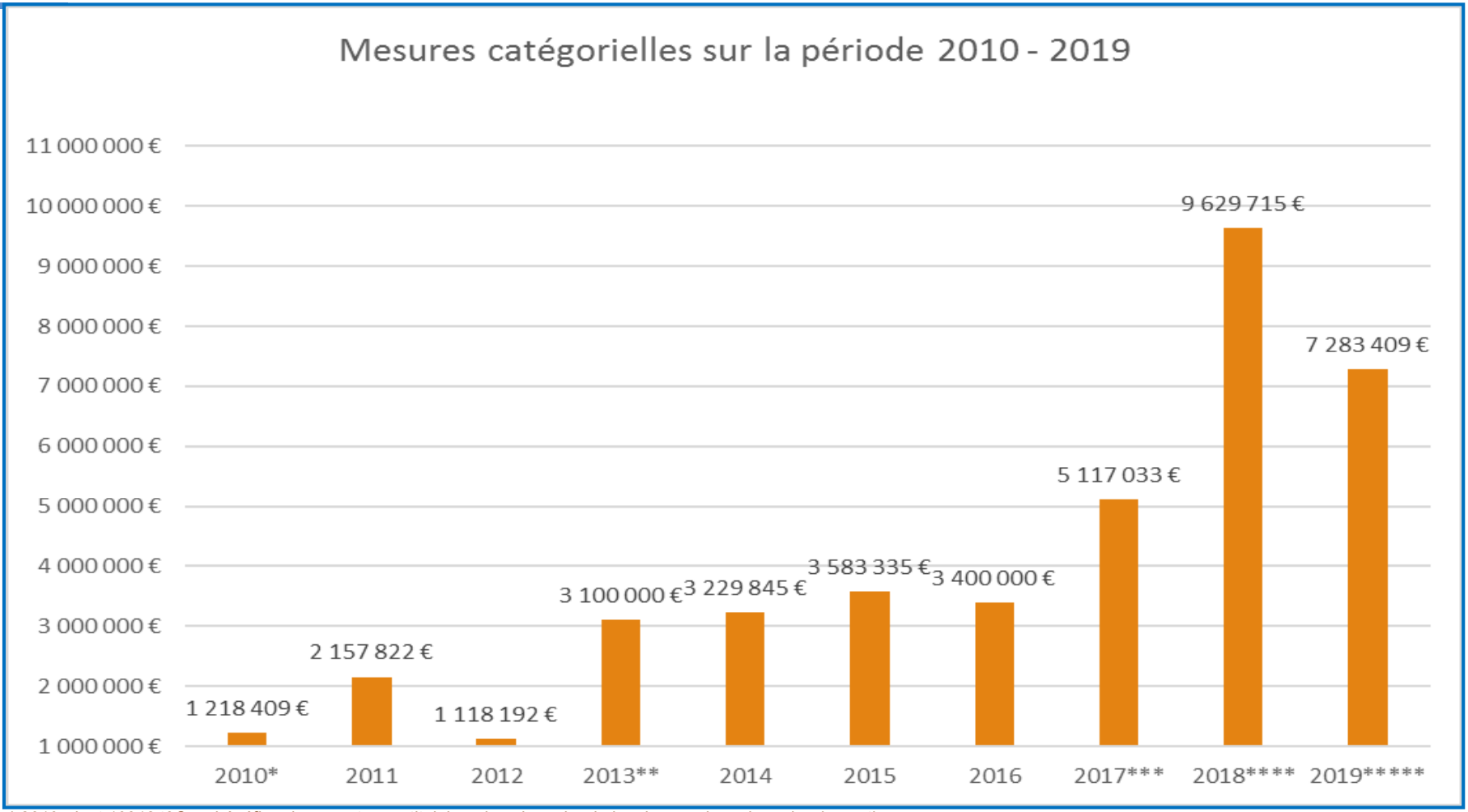

** 2010: dont 1091349€ au bénéfice des agents non titulaires dans le cadre de la mise en place du cadre de gestion*

***2013: 1200 058€ prévu au PAP 2013 mais 3 100 000 € versés en exécution du fait de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle de 500€ au bénéfice des agents de catégorie C.*

**** 2017: enveloppe catégorielle de 5 117 033 € et abondé de 1,9 M€ grâce aux marges de fin de gestion*

***** 2018: enveloppe prévisionnelle comprenant le montant des mesures PPCR*

****** 2019: enveloppe prévisionnelle incluant 758 325 € issus du report de l'annuité 2018 du protocole PPCR*

Plan catégoriel 2019

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût 2019	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 681 807	2 681 807
PPCR	*9 400*	*A,B,C*	*Tous les corps de catégorie A, B et C*	*01-2019*	*12*	*1 271 807*	*1 271 807*
Promotions d'agents contractuels et parts variables		*A,B,C*	*Agents non titulaires*	*01-2019*	*12*	*220 000*	*220 000*
Réforme spécifique des grilles des corps ministériels		*A,B,C*	*Enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts, autres corps MC*	*01-2019*	*12*	*1 190 000*	*1 190 000*
Mesures indemnitaires						4 601 602	4 601 602
Autres mesures indemnitaires				*01-2019*	*12*	*100 000*	*100 000*
Rattrapage des régimes indemnitaires ministériels - IFSE		*A,B,C*	*Tous les corps ayant adhérés au RIFSEEP*	*01-2019*	*12*	*4 501 602*	*4 501 602*
Total						**7 283 409**	**7 283 409**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

Action sociale, formation et autres mesures

⁄ Formation (+0,2 M€)

⁄ Action sociale (+0,4 M€)

- Une provision pour élargir aux personnels en EP le bénéfice de prestations sociales interministérielles

⁄ Une action volontariste en faveur de la diversité et de l'égalité

- Une dispositif volontariste de prévention et de traitement des discriminations et des agissement sexuels et sexistes
- Un ambitieux chantier en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Une démarche volontariste de double labellisation égalité-discrimination par les opérateurs